

fo - circulaire sociale

n° 79 - janvier 2022

Sommaire

- ▶ **Déclaration liminaire**
- ▶ **Procès-verbaux des CHSCTMEN des 21 avril et 27 août 2020**
- ▶ **Bilan point sanitaire**
pages 1 à 2
- ▶ **Guides du bâti scolaire**
pages 3 à 5
- ▶ **Bilan Réseaux PAS 2020**
pages 6 et 7
- ▶ **Charte ministérielle pour la sécurité routière**
- ▶ **Référents des CHSCT sur les questions de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes**
page 8
- ▶ **Questions diverses**
page 9

Compte rendu du CHSCTM du 18 janvier 2022

(Points non traités lors du CHSCTM du 3 décembre)

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

Mesdames et Messieurs,

La grève jeudi 13 janvier dans l'Éducation nationale a été un succès historique : une grève massive, des milliers d'écoles voire d'établissements fermés, des manifestations puissantes... Les parents d'élèves ont partout apporté leur soutien aux personnels grévistes. Le 1^{er} ministre et le ministre ont été contraints d'effectuer des annonces. Pour autant, ils ne répondent pas aux revendications !

➤ *Sur la question des postes et des recrutements immédiats, des enseignants seront recrutés sur la liste complémentaire en tant que fonctionnaires mais cette annonce ne concerne que le 1^{er} degré et reste non chiffrée. De plus il n'est pas question de réabonder ces listes complémentaires, alors qu'elles sont inexistantes dans de nombreux départements.*

➤ *Le ministre entend multiplier des emplois précaires et sous-payés, sans aucune garantie de recrutement par ailleurs.*

➤ *Il n'y a aucune annonce sur la question salariale alors que le point d'indice est gelé quasiment sans interruption depuis 2010.*

➤ *Le 1^{er} ministre a confirmé le maintien du protocole Blanquer.*

Pour la FNEC FP-FO, le compte n'y est pas et ces réponses ne sont pas à la hauteur de la colère qui s'est exprimée ce 13 janvier.

La FNEC FP-FO revendique :

- *Un recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut dans les écoles, les établissements et les services !*
- *L'augmentation de 20% de la valeur du point d'indice et une augmentation indiciaire immédiate de 183€ net par mois pour les personnels de l'Éducation nationale !*
- *L'arrêt des protocoles inapplicables !*
- *la report des épreuves de spécialités prévues en mars et leur transformation en épreuves finales, le rétablissement des épreuves nationales, terminales, et anonymes du baccalauréat.*

Après la mobilisation du 13 janvier, il faut maintenant que le gouvernement entende raison.

La FNEC FP-FO appelle plus que jamais les personnels à se réunir et à lister leurs revendications. Elle soutient toutes les initiatives et mobilisations décidées par les AG et les personnels cette semaine.

Avec la FSU, la CGT Educ'action, Sud Education, la FCPE, et les organisations lycéennes, la FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir et à préparer une journée de grève interprofessionnelle massive le jeudi 27 janvier, pour les salaires, pour les postes à l'École et dans tous les services publics, aux côtés des salariés du privé, et des autres agents de la Fonction publique également victimes des mesures gouvernementales.

Procès-verbaux des 21 avril et 27 août 2020

Vote : Abs (FO, UNSA) / pour (FSU).

FO s'abstient au vu du délai entre la tenue des instances et la présentation des PV.

Bilan point sanitaire

Nous avons eu droit à une intervention complètement déconnectée du représentant du ministre.

Intervention FO : après la journée du 13 vous ne pouvez pas continuer de dire que tout s'est bien passé et de faire porter la responsabilité sur les pharmaciens ! On a posé des questions précises sur les recrutements, sur les salaires, sur le bac...etc. On attend des réponses immédiates.

Réponse du ministère : sur le bac, le ministre va recevoir les OS et les jeunes. Les salaires, on ne peut pas vous répondre. On rendra compte du constat que vous faites que ces annonces sont insuffisantes.

Sur la question de l'enseignement de l'EPS : le représentant du ministre se perd dans les nombreux protocoles. Il finit par dire qu'il se rapprochera des échelons locaux pour faire appliquer le protocole... À noter que la FSU rejette la situation de chaos sur le zèle des DASEN et des chefs d'établissement qui interdiraient parfois de faire cours d'EPS... Or, c'est bien parce que les préconisations du protocole ne sont pas claires et que le ministère se défait de sa responsabilité sur les échelons inférieurs que de telles injonctions ont lieu.

Réponse du ministère : Concernant les dossiers de maladie pro instruits dans la commission de réforme ministérielle. 3 dossiers de PE instruits la semaine dernière avec 3 avis favorables. Il semblerait que les médecins ont revu leur façon d'appréhender les dossiers entre les deux commissions ministérielles.

Guides du bâti scolaire

Le ministère mène un travail sur le bâti scolaire.
Il a proposé 5 guides que nous pouvons mettre à la disposition de ceux qui le souhaitent.

Intervention FO :

La FNEC FP-FO a indiqué que de son point de vue, un guide sur le bâti scolaire devrait comporter des normes claires et précises en termes de surface, d'ouverture, d'éclairage, de chauffage

Un guide de ce type avait déjà été élaboré en 1989. Il aurait pu être complété en tenant compte des problèmes récurrents rencontrés dans les écoles au moment des grands froids ou des périodes de canicules.

Il devrait partir des conditions de travail des agents et comporter les dispositions prévues par le Code du travail en matière d'ambiance de travail, de locaux de travail, d'installation sanitaire et de restauration, d'assainissement, d'éclairage, d'ambiance thermique.

Or les documents ministériels ne partent pas de ces éléments pourtant incontournables. Il s'agit de documents idéologiques servant de support à la propagande ministérielle. D'ailleurs nombre de fiches sont élaborées en se référant au « Grenelle ».

D'autres le sont en contradiction avec la législation du travail. Par exemple page 104 du livret sur la maternelle, on constate que le ministère recommande des locaux communs de restauration entre adultes et élèves. C'est non seulement contraire à la législation du travail, mais aussi déconnecté de la réalité. Les personnels n'auraient pas le droit d'un peu de calme pour prendre leur repas ?

Pour FO, les multiples lois de décentralisation ont monté des usines à gaz sans non sur les prérogatives entre État et collectivités. La dernière en date 3DS confirme les précédentes. Ce guide ne clarifie rien du tout au contraire.

Enfin, la FNEC FP-FO rappelle que les CHSCT devraient être saisis des grands projets de construction pour avis. Ce n'est même pas mentionné.

Les documents fournis étant très importants, la FNEC FP-FO a décidé de faire un focus sur le guide destiné au lycée général et technologique mais les remarques que nous avons portées sont vraies pour l'ensemble des guides :

Plusieurs éléments contenus dans ce guide n'ont pas grand rapport avec le bâti scolaire. Nous regrettons que le ministère ait utilisé ce guide pour faire passer une idéologie que, par ailleurs, nous ne partageons pas.

Nous regrettons également que ce guide fasse trop souvent l'impasse sur les conditions de travail des personnels. De nombreuses statistiques basées sur des questions posées aux élèves sont présentes, mais aucune sur le point de vue des personnels... Seules quelques phrases issues de la Concertation publique 2021 « Bâtir l'école ensemble », mais sans qu'on sache par qui elles ont été écrites.

Enfin, la plupart des lycées, des collèges et des écoles ne peuvent pas aujourd'hui respecter les normes contenues dans ce guide. Qu'a prévu le ministère pour mettre en conformité l'ensemble des lycées immédiatement ?

Un guide qui...

... Sert de prétexte à la propagande de l'idéologie portée par le ministre et son gouvernement :

Ouverture sur le territoire, ouverture de l'École aux personnes extérieures, aux « associations locales et au tissu économique », donc mise en concurrence de l'École avec des structures extérieures, accroissement de la place des parents d'élèves, allongement du temps de travail... Le ministère cherche clairement à faire passer son idéologie, dont personne ne veut, dans le bâti scolaire.

Quelques exemples : « *un ancrage et une ouverture sur le territoire : Refléter les principes de l'école républicaine, Favoriser le lien avec les structures associatives locales et le tissu économique ou d'autres services publics...* (page 4), ou sur le temps de travail que le ministère tente d'allonger : Page 7, le ministère en profite pour graver dans le marbre que les CPE doivent participer aux conseils de classe

et qu'un enseignant de chaque matière se doit d'être présent, mais en omettant bien de préciser que les CPE doivent rattraper leurs heures supplémentaires et que les enseignants ayant beaucoup de classes ne participent pas à tous les conseils !

... **Invite à ouvrir l'école aux pressions extérieures et à la concurrence :**

« Favoriser le partage et l'ouverture des équipements, notamment sportifs et culturels, en dehors des temps scolaires (page 4)

« Quelles sont les **activités extrascolaires et associatives** accueillies au sein du lycée ? (...) Des espaces de l'établissement peuvent-ils être mobilisés pour ces usages (salle de restauration, salles d'activités sportives, salle polyvalente, CDI, voire salles d'enseignement général) ou des surfaces dédiées s'imposent-elles ? Si oui, est-il possible de procurer un accès indépendant à ces locaux pour limiter l'accès des publics à ces espaces spécifiques ? » (Page 9)

Voir également schéma page 6 où le ministère inclut dans son guide les « acteurs hors temps scolaire et occasionnels » et cite les habitants, les fournisseurs, les associations, les représentants de parents.

Le partage des complexes sportifs signifie bien souvent des emplois du temps complexes. Déjà trop de collègues doivent négocier avec les mairies des créneaux pour leurs élèves et sont mis en concurrence avec les associations extérieures.

L'ouverture de l'École aux personnes extérieures est source de pressions supplémentaires sur les personnels, et c'est pourtant l'une des priorités du ministère qui continue de placer les personnels en concurrence avec les associations extérieures, allant maintenant jusqu'à leur dédier des espaces au sein même de l'établissement. C'est un pas de plus dans la rupture d'égalité de traitement entre les élèves, un pas de plus dans la territorialisation de l'École.

« Proposer des espaces dédiés à l'accueil des familles » (Page 4).

L'ouverture de l'École aux parents d'élèves est également source de pressions supplémentaires sur les personnels, et c'est pourtant l'une des priorités du Ministère qui fait tout un chapitre sur l'espace qui doit être laissé aux parents d'élèves. Cette volonté de forcer à la « co-éducation » est tout le contraire de ce que demandent les collègues. De plus, proposer d'ouvrir un espace de travail pour les parents d'élèves dans nos lycées surchargés où on entasse déjà les élèves et les enseignants dans des espaces où ils ne peuvent pas travailler, montre clairement sur quelle voie veut nous emmener le ministère.

Les recommandations suivantes concernant l'aménagement des espaces de rencontre avec les parents ont d'ailleurs de quoi inquiéter :

« Prévoir des parois vitrées permettant une visibilité depuis l'extérieur. Éviter de choisir un lieu isolé. »

Page 79, le ministère propose même d'accueillir les parents d'élèves dans l'espace de travail et de convivialité des personnels... Il ne suffit pas de dire que cela « nécessite un aménagement qui garantisse la tranquillité et la confidentialité des échanges », il faut tout simplement proscrire ces pratiques qui ne sont pas compatibles avec l'espace de travail et encore moins avec l'espace de repos des personnels.

... **Nie les spécificités de chaque discipline :**

« Favoriser (...) une polyfonctionnalité et une flexibilité de tous les espaces » (page 4). Seuls les « domaines techniques » auraient droit à un « équipement spécifique ».

Plus bas, page 9, la question est clairement posée « Les enseignements qui requièrent des aménagements spécifiques (sciences expérimentales, arts plastiques, éducation musicale, etc.) sont-ils accueillis dans des salles de classe dédiées à ces activités ou partiellement dans des salles d'enseignement général ? »

Les chefs d'établissement se heurtent de plus en plus à une grande difficulté pour faire les emplois du temps des élèves et des enseignants. 2 raisons à cela :

- Dans beaucoup d'établissements, on subit un dépassement des capacités d'accueil des élèves parce que l'État et les collectivités ont fait le choix de ne pas investir dans de nouveaux établissements scolaires.

- La réforme du lycée qui entraîne l'explosion des groupes classes, la multiplication des spécialités et des parcours à la carte augmente mécaniquement le nombre de salles occupées.

... **Dédouane le ministère de sa responsabilité d'employeur**

Selon le guide (page 6), le rôle de l'éducation nationale serait d'assurer « la formation, le recrutement et la gestion des personnels d'enseignement et attribue les postes nécessaires au regard de la démographie scolaire. Elle fixe les grandes règles de fonctionnement des établissements scolaires,

tant en matière de vie scolaire que de prévention et d'action sanitaire et sociale en faveur des élèves ».

Pas un mot sur la prévention de la santé des personnels !

Le ministère se défausse de sa responsabilité sur les collectivités territoriales. Ainsi, la région aurait « la responsabilité de la répartition des effectifs d'élèves entre les différents établissements de leur territoire ». Or, c'est bien en CDEN et en CTA que ce sujet est traité, donc si un établissement dépasse sa capacité d'accueil, comme c'est bien souvent le cas, c'est avec l'accord de l'inspection académique ou du recteur !

Sur la cour de récréation, pas un mot sur le nombre d'adultes pour surveiller.

Sur le bruit, la première des préconisations pour réduire le bruit selon FO, c'est de réduire le nombre d'élèves par classe. Or, pas un mot dans le guide alors qu'il est indiqué en préambule *"Les enseignants représentent 16,4 % des personnes diagnostiquées avec des troubles de la voix alors qu'ils ne constituent que 2 % de l'ensemble de la population active."*

Sur les enjeux thermiques et la qualité de l'air : le premier problème que rencontrent les collègues c'est l'entretien du matériel : radiateurs, VMC, fenêtres...etc.

... Tente de gagner de la place au détriment des conditions de travail des personnels et des élèves

Pour FO, c'est la norme Afnor NF X 35-102 qui doit être appliquée : elle indique que la surface minimale est de 10 m² par personne, sans mobilier, que le bureau soit individuel ou collectif. Elle ajoute que « si l'activité principale des occupants d'un bureau collectif est fondée sur des communications verbales, il est nécessaire de prévoir au moins 15 m² par personne pour limiter les interférences entre locuteurs, sauf s'il s'agit de communications entre les occupants eux-mêmes ». Elle précise également de ne pas dépasser 5 personnes.

Cette norme est revue à la baisse par le ministère puisque dans ce guide il est indiqué « **12 à 14 m² par bureau individuel. 6 m² par personne dans un bureau partagé** ». (page 11). Donc dans un bureau d'administratif, la plupart du temps partagé, les personnels se voient retirer 3m² et c'est sans compter sur le mobilier !

Du côté des salles de classe, ce n'est guère mieux : il est préconisé (page 11) des salles d'enseignement général de 60m² minimum. Dans des classes à 35, voire 37, comme c'est le cas aujourd'hui dans beaucoup de lycées, avec au minimum un adulte (l'enseignant) et parfois des AESH ou des assistants, **cela fait une moyenne de 1,5m² par personne, sans compter le mobilier... Inacceptable !**

« Des espaces de travail peuvent-ils être dédiés au travail des professeurs ? (Page 9)

L'employeur se doit d'offrir un espace de travail aux personnels dont il a la charge, car il est responsable de leur santé et de leurs conditions de travail. Ce n'est pas une question qu'il faut que l'employeur se pose, c'est une question qu'il doit impérativement résoudre.

Sur la restauration, pas un mot sur les personnels.

Réponses du ministère :

On ne peut pas mettre toute personne extérieure à la porte des établissements scolaires. Les politiques publiques qui sont portées par les ministres successifs se préoccupent de la prestation qui est fournie aux usagers.

Il est aussi nécessaire de prendre en compte l'avis des personnels, les instances consultatives et les normes.

C'est pourquoi le ministère se félicite de la "méthode participative et de co-construction des guides" avec la FSU et l'UNSA.

Sur le fait d'accueillir les parents dans les locaux : l'objectif est de répondre aux attentes des parents d'élèves qui sont remontées.

Polyfonctionnalité des salles : demande des collectivités territoriales. Notamment sur les installations sportives.

On répond à l'attente des personnels sur la différenciation entre salle de travail et salle de repos.

La question des CPE en conseil de classe, c'est vrai que ça ne concerne pas le bâti scolaire. On corrigera si c'est faux.

On n'a pas de réglementation, mais seulement des recommandations sur les surfaces de travail. On essaye donc de mettre un cadre aux futures constructions. On ajoutera un focus sur le cadre réglementaire.

Le représentant du ministre tente de se justifier en indiquant qu'il subit une forte pression des collectivités territoriales.

Bilan Réseaux PAS 2020

Quelques extraits du rapport présenté par la MGEN :

Chiffres clés du bilan des actions concertées 2020

Sur la base d'un accord-cadre renouvelé pour 5 ans, le 23 novembre 2018 entre MENJS, MESRI et MGEN, des conventions annuelles fixent les orientations des actions à conduire et les budgets associés suivant 2 domaines d'actions à savoir la santé et le bien-être des personnels, ainsi que l'action sociale.



ACTIONS INDIVIDUELLES

- Risques Psycho Sociaux : soutien psychologique dans les espaces d'accueil et d'écoute, en présentiel et à distance
- Transitions professionnelles des arrêts maladies longue durée dans le cadre des centres de réadaptation : accompagnement individuel, séjours de ressourcement, stages vers le retour à l'emploi

3 152 bénéficiaires de soutien psychologique
405 dans le supérieur
456 bénéficiaires de centres de réadaptation

ACTIONS COLLECTIVES

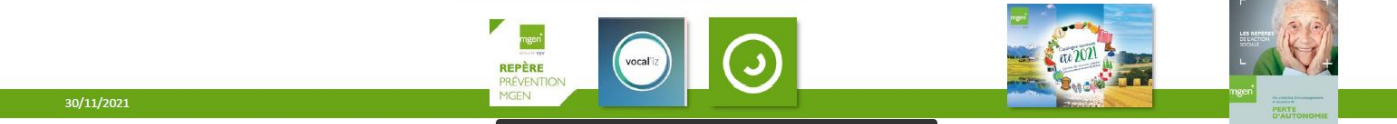
- Risques Psycho Sociaux :
 - ✓ Ateliers et formation en prévention de l'épuisement professionnel, gestion du stress
 - ✓ Management : formations, ateliers de co-développement
 - ✓ Amélioration des pratiques de l'organisation : ateliers et formations sur la relation au temps, aux écrans, à la crise sanitaire, en communication interpersonnelle, en médiation.
- Prévention des troubles de la voix
- TMS : posture, sport au travail

10 129 bénéficiaires d'actions collectives
625 actions collectives
362 Actions RPS
201 Actions Voix
62 Actions TMS

ACTION SOCIALE

- Centres de vacances adaptés
- Equipements
- Aides aux actifs ou retraités invalides
- Participation à la réservation de lits
- Interventions sociales familiales

102 vacanciers
30 420 bénéficiaires



Page 4 du document AC2020

2 | Les réseaux PAS : les espaces d'accueil et d'écoute

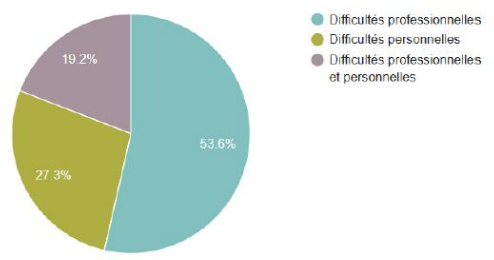
Qualification des entretiens du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020



Répartition des entretiens en fonction de la problématique exprimée

- **53,6%** (55 % en 2019) des entretiens concernent des problématiques exclusivement professionnelles, **27%** (23% en 2019) exclusivement personnelles et **19%** (21 % en 2019) l'intrication des deux types de problématiques.
- Les principales causes d'entretiens liés à des problématiques professionnelles sont : climat de travail/ relation au travail en plus grande représentativité, la violence interne/externe puis l'usure et l'épuisement professionnel
 - *L'ordre des premiers items retrouvés en 2019 : climat de travail et les relations au travail, puis l'usure professionnelle et en troisième les violences internes ou externes.*

Liste des items renseignés par les psychologues à l'issue des entretiens	
Type de problématique rencontrée	Total
Climat de travail / Relations au travail	964
Violence interne / violence externe	474
Usure/épuisement professionnel	368
Charge de travail	300
Changements / évolution du métier	285
Autres	264
Difficultés métier	236
Conciliation vie pro/perso	108
Conflits de valeur	98
Problèmes médicaux	98
Reconnaissance	81
Isolement	41



Page 9 du document

Synthèse Bilan 2020, dépenses globales 1 589 497 euros



Actions individuelles

Nombre d'entretien psychologique : 4 656 (5 590 en 2019)
 Nombre de lieux d'écoute : 130 lieux
 Nombre de bénéficiaires EAE : 3152 bénéficiaires des EAE
 Dépenses Réseaux PAS EAE : 640 661 €

Dispositif 24/7

724 appels
 240 entretiens psychologiques
 109 039€

Actions collectives

Nombre d'actions collectives : 625 actions collectives (800 en 2019)
 Nombre de bénéficiaires : 10129 bénéficiaires pour les actions collectives
 Dépenses Actions collectives : 667 143 €

Coordination nationale : 211 969 €

Page 19 du document

Intervention FO

Comme chaque année, nous sommes inquiets de la place que prennent ces réseaux qui amènent le ministère à externaliser ses propres responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail, mais aussi en matière de prévention des risques professionnels, de formation, sur un prestataire extérieur (la MGEN).

Sur le coût des actions, FO demande des explications qui ne seront pas fournies d'ailleurs. Les actions individuelles reviennent à 203€ par bénéficiaire. Un entretien psychologique revient à 454€. Et les actions collectives (en clair les animations pédagogiques) reviennent à 65€ par bénéficiaires.

Sur le financement : nous dénonçons une nouvelle fois le fait que ces réseaux PAS soient financés sur le programme 214 action 6 c'est-à-dire les crédits dévolus à l'action sociale des personnels.

Ce qui revient à demander aux personnels de financer eux-mêmes les actions de prévention des risques professionnels qui sont de la responsabilité de l'employeur.

Actions de réadaptation : l'employeur considère que c'est le prestataire qui traite les dossiers de A à Z. Il s'agit là clairement d'une substitution aux responsabilités de l'employeur.

Réponse du ministère : oui cela relève de notre prérogative et non il n'y a pas une tendance générale à l'externalisation. Sur la question du financement, la MGEN participe et elle considère d'ailleurs que c'est encore bien trop cher pour elle. Ce ne sont pas les personnels qui financent, l'action sociale c'est le budget de l'État. Nous appelons aussi de nos vœux le développement du budget de l'action sociale.

Commentaire FO : le ministère reconnaît donc bien que c'est l'action sociale qui finance ce programme.

Charte ministérielle pour la sécurité routière

Intervention FO

Une charte, ça engage l'employeur et le salarié. Nous ne partageons pas cette philosophie. La réglementation non plus d'ailleurs puisqu'elle rappelle que c'est bien l'employeur qui est responsable de la santé des agents.

Si l'on veut faire de la prévention des risques professionnels en matière de sécurité routière :

- Il faudrait cesser de nommer les enseignants en service partagés sur plusieurs établissements
- Il faut en finir avec les PIAL dans lesquels les AESH circulent de plus en plus avec des voitures souvent vétustes du fait de leurs rémunérations.
- Il faut que les enquêtes des CHSCT consécutives aux accidents de trajet soient menées et ce n'est pas le cas.
- Il faut que des formations soient mises en place (stage de conduite sur neige par exemple) ...
- Il faut développer un parc automobile digne de ce nom (par exemple les personnels de jeunesse et sports intégrés dans les rectorats ont vu leurs conditions de travail se dégrader du fait du transfert.

La charte qui est proposée ici constitue juste une invitation à respecter le Code de la route et nous n'en voyons pas l'intérêt.

Réponse du ministère : le périmètre d'application de cette charte est limitée aux véhicules de service.

Pour rire un peu, voici un des 7 engagements de la Charte :

2. Nous prescrivons la sobriété sur la route

- Nous nous engageons à prévoir lors des réceptions dans nos services un dispositif de prévention de la conduite en état alcoolisé.
- Nous nous engageons pour les repas organisés dans le cadre du service à promouvoir la sobriété comme bonne pratique professionnelle.
- Nous nous engageons à sensibiliser nos collaborateurs à l'importance d'empêcher un collègue qui aurait bu de prendre la route.

Référents des CHSCT sur les questions de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes

Le ministère indique que cela sera géré au niveau académique, il n'y aura pas de référents départementaux.

Avis sur les référents CHSCTD

Le projet ministériel de cadrage des missions des référents des personnels de CHSCT en ce qui concerne l'axe 5 du plan national d'action E. Pro, exclut la désignation d'un référent départemental. Les membres du CHSCT ministériel demandent à ce que ce projet soit étendu aux référents élus en CHSCT départementaux qui ont eux aussi la compétence des questions collectives en SSCT.

Pour : FO, FSU / Abstention : UNSA

Questions diverses

Questions FO

Personnels infirmiers : La FNEC FP-FO interpelle à nouveau le ministère.

Un courrier des personnels infirmiers a été envoyé au ministre, nous attendons des réponses.

En effet, les personnels infirmiers alertent sur des conditions de travail intenable liées au nouveau protocole Blanquer et exigent :

- L'obtention du CTI de 183€ net/mois
- Le recrutement d'infirmiers supplémentaires
- La réintégration des agents infirmiers suspendus
- La titularisation des infirmiers contractuels qui le souhaitent.

Réponse du ministère : Le représentant du ministère indique qu'il n'a pas le pouvoir de répondre sur les salaires.

Sur la réintégration des personnels infirmiers non vaccinés, il indique que c'est la loi.

Sur le recrutement : c'est en cours mais aucun chiffre n'est donné.

Sur la titularisation, il indique que les personnels contractuels pouvaient tout à fait se présenter au concours et que s'il y a une difficulté pour s'inscrire, il faut lui faire remonter les dossiers individuels.

Les personnels contractuels sauront apprécier...

Intégration des personnels de Jeunesse et Sport

La FNEC FP-FO interpelle le ministère sur les élections professionnelles et demande que les personnels puissent bénéficier d'instances de représentations du personnel au plus près de leur lieu d'exercice.

Le représentant du ministre indique que l'intégration n'a pas toujours été complète, mais la direction générale s'est emparée de cette question. La préparation des élections professionnelles donnant lieu à « un dialogue social spécifique », il indique qu'il n'a pas tous les éléments, mais sur la question des formations spécifiques dans les CSA.

Il explique qu'il y a 2 types de personnels qui appellent 2 réponses :

- Les personnels des établissements vont voter pour des comités d'établissements.
- Les personnels des services vont voter aux élections des CSA académiques et auront, autant que de besoin, des CSA spéciaux avec des formations spécialisées.

Questions non traitées lors du dernier CHSCT qui n'ont pas non plus été traitées dans ce CHSCT :

- Prise en compte des personnels jeunesse et sports dans les dispositifs de prévention académiques et dans les orientations stratégiques ministérielles 2022
- Prise en charge des élèves au comportement perturbateur
- Dématérialisation du DUERP.

Montreuil, le 20 janvier 2022

Un « point sanitaire » a été organisé par le cabinet du Ministre Blanquer. Il s'agissait de décliner les annonces du Premier Ministre Castex au soir de la grève du 13 janvier.

**Postes : le ministère annonce le recrutement de la totalité des candidats aux concours
inscrits sur la liste complémentaire dans le 1^{er} degré**

Le représentant du ministre a indiqué que, concernant le 1^{er} degré, le ministère allait solliciter l'ensemble des 800 personnes qui sont inscrites sur les listes complémentaires des concours de recrutement de professeurs des écoles afin qu'elles soient recrutées sous statut. Les listes complémentaires déjà recrutés en tant que contractuels auront également vocation à être intégrés dans la Fonction publique.

Le ministère, contrairement à ce qu'il argumentait jusqu'à présent, confirme ainsi l'analyse de de la FNEC FP-FO qui a toujours maintenu, sur la base des textes règlementaires, que les candidats aux concours pouvaient être recrutés jusqu'à la date du concours suivant.

Depuis deux ans, la FNEC FP-FO ne cesse de marteler à tous les niveaux, seule ou de manière intersyndicale, la nécessité de recruter l'ensemble des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires. Il aura fallu la puissance de la grève du 13 janvier pour contraindre le ministère à effectuer cette annonce !

Pour autant tout n'est pas réglé et cette annonce est loin d'être suffisante :

- Les listes complémentaires sont limitées voire inexistantes dans certaines académies : malgré les questions de la FNEC FP-FO, le ministre n'annonce ni réabondement, ni concours extraordinaire !
- Aucun recrutement supplémentaire n'est annoncé dans le 2nd degré alors que les collèges et les lycées sont exsangues !
- Les mesures de fermetures de classes ou de postes se poursuivent actuellement dans les CTSD et les CTA !
- Le recours aux contractuels précaires et sous-payés sera parallèlement amplifié jusqu'à la fin de l'année scolaire !

Plus que jamais, l'heure est à la réunion des personnels lister les besoins, refuser les suppressions de postes qui sont annoncées, et discuter des moyens efficaces pour gagner sur toutes les revendications. La FNEC FP-FO appelle à préparer une grève massive jeudi 27 janvier !

Tous les personnels absents doivent être remplacés par des enseignants sous statut ! Aucune fermeture de poste ou de classe ne doit avoir lieu lors des opérations de carte scolaire ! Toutes les ouvertures nécessaires doivent être prononcées !

Salaires : RIEN !

Durant la réunion, la FNEC FP-FO ont interpellé les représentants du ministère en exigeant l'augmentation des salaires pour les personnels, par l'amélioration de la valeur du point d'indice, par une augmentation indiciaire nette de 183€ par mois, comme l'ont obtenue la totalité des personnels hospitaliers.

... /...

A quelques jours d'une grève interprofessionnelle appelée justement sur la question des salaires, aucune réponse du ministère... Inacceptable ! Toujours aucun mot non plus concernant les AESH et les AED, leur salaire, leur statut !

Une instance « partenariale » pour élaborer les prochains protocoles

Le directeur de cabinet a annoncé la création d'une instance « partenariale » qui serait composée de l'administration de deux représentants par organisations syndicales du CT, mais à laquelle pourrait participer les associations d'élus ou de médecins du haut conseil de la santé public. En clair, ils tentent d'associer les syndicats à l'élaboration des protocoles rejetés par les personnels. Cette instance serait déclinée au plan académique en associant les ARS.

La FNEC FP-FO a rappelé qu'il existe des CT et des CHSCT qui ont les prérogatives d'émettre des avis sur les consignes et mesures de sécurité prises par l'employeur.

Elle a indiqué que la création de cette instance ne faisait pas partie des revendications qui ont surgi de la grève du 13 septembre et que FO n'en est pas demandeuse.

Equipements et protocoles

Le directeur de cabinet s'est contenté d'indiquer les efforts du ministère pour fournir les 55 millions de masques chirurgicaux et les 5 millions de masques FFP2 servis en priorité dans les écoles maternelles.

La FNEC FP-FO a rappelé que les protocoles inapplicables étaient l'élément déclencheur de la grève du 13 janvier. Les protocoles sont intenable. Ils sont une source de conflits entre les personnels et les parents d'élèves : que fait-on avec les élèves déposés par les parents le matin devant l'école et qui n'ont pas de déclaration sur l'honneur ? Comment gérer l'arrivée des élèves au compte-gouttes, tout au long de la journée, en fonction des résultats de leurs tests ? Concrètement les collègues ne peuvent plus faire classe. C'est insupportable pour les directeurs, du point de vue de la responsabilité, des nouvelles tâches que cela implique : il faudra vérifier les déclarations, les dates, pour accepter le retour en classe de chaque élève ?

Le directeur de cabinet a confirmé le maintien du protocole Blanquer, qui sera donc sans doute bientôt suivi d'une 51ème puis d'une 52ème version tout aussi inapplicable que les précédentes.

Les 1500 médiateurs COVID ne constituent pas une réponse adaptée. Pour la FNEC FP-FO, la campagne de test doit être organisée par les autorités sanitaires compétentes et non par les personnels de l'Éducation nationale dont ce n'est pas la mission.

Evaluations et examens

La FNEC FP-FO demande l'abandon pur et simple des évaluations mi-CP et non leur simple report.

Concernant le baccalauréat, elle fait part au Directeur de Cabinet de la pétition intersyndicale FO, SNES, SNEP, CGT, SUD et SNALC pour le report des épreuves de spécialités prévues en mars et leur transformation en épreuves finales et le rétablissement des épreuves nationales, terminales et anonymes dès la session 2022. La FNEC FP-FO portera ces revendications lors de la réunion organisée par le ministère le 21 janvier. Elle appelle les personnels à signer massivement [la pétition](#) et à adopter des motions, si possible dans l'unité.